

Sieges Social & d'exploitation:

Rue du Fond des Fourches 41 B-4041 VOTTEM TVA: BE 0507 735 513

Tel : 04/227.15.77 Fax : 04/227.47.24 E-mail : secretariat@pro-control.be Date du rapport : 11/05/2020

Affaire: E12/0162/20200511/05 Date de visite : 11/05/2020 $\mathsf{RAPPORT}_{\square} \ \ \mathsf{D'EXAMEN} \ \mathsf{DE} \ \mathsf{CONFORMITE}/_{\text{\textbf{\textit{w}}}} \mathsf{DE} \ \mathsf{VISITE} \ \ \mathsf{DE} \ \mathsf{CONTROLE} \ \mathsf{D'UNE} \ \mathsf{INSTALLATION} \ \mathsf{ELECTRIQUE} \ \mathsf{DOMESTIQUE} \ \mathsf{A} \ \mathsf{BASSE}$

ET TRES BASSE TENSION

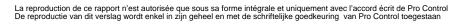
Lieu de visite	Responsable des travaux	Proprietaire/Gestionnaire	
Nom,Prénom : THESIAS	Nom,Prénom : SPRL MAILLEN Quentin		
Rue : Grand Rue 14	Carte ID :		
B-4560 OCQUIER	Tva : BE0684809211	_	
1. Conclusion :https://bit.ly/2mn4GFd - ART	86 : Portée des conclusions et Devoirs du propriéta	ire	

Rue : Grand Rue 14	Carte ID :				
B-4560 OCQUIER	Tva : BE06848	09211			
1. Conclusion :https://bit.ly/2mn4GFd - AR	Γ86 : Portée des co	onclusions et Devoirs du proprié	taire		
	prochaine visite est	à prévoir avant le : 11-05-2045	délai prescrit p	ar la réglementati	on en vigueur.
□ L'installation n'est pas conforme au RGI	E. La prochaine vis	ite est à prévoir avant le ://-	□ Pa	ar le même organ	isme de contrôle.
Les travaux nécessaires pour faire disparaître les in qu'en cas de maintien en service des installations, l'après max.1 an des infractions subsistent l'organisis surveillance des installations électriques domestiques Les résultats s'appliquent uniquement aux travaux sp. 2. Type de controle Base de l'exame	es infractions ne constitu me agréé se doit d'envo s. écifiés à la demande.	ent pas un danger pour les personnes et	les biens. Dans le c de contrôle à l'adm	as ou, lors de cette no ninistration de l'Energie	ouvelle visite de contrôle,
A + 070 T				- 11 % / W 1	
	Mise en usage	□ Modification □ Extension	Art:86	✓ Unité d'hab	
	Périodique				avail domestique
Art:276 Renforcement			✓ Art:271b	□ Partie comr	
O Art:276b Transfert de propriete			☐ Art:278	□ Installation	photovoltaique
•	npteur non placé A/MAX. à placer. sinal max :40 A se : VFVB/XFVB - s 6 celle : ge -	Colonne d'alimentation ty - Type de prise de terre : ○ b section : 4x10 mm2 - Nombre de Matériels - ✓ I > section nent général : 1,8 M Ω	pe:VFVB/XFVE	piquets O non- que : 3 - Nombre - Contrôle bo de terre - Tes nbable - O absen	nm2 visible de circuits éléctrique : 20 pucle de défaut st de dispositif diff. ace de différentiel
Infractions:Néant	Remarque	es: Pas de machine à laver et sé	échoir de prévu.		
Inspecteur (Nom et Signature) Pour Pro Control ASBL Mr Arnaud PIRLET	Le den	nandeur (Signature)		Visa du	ı GRD
Pirter	(h:			

Ce rapport comporte 6 annexe(s)

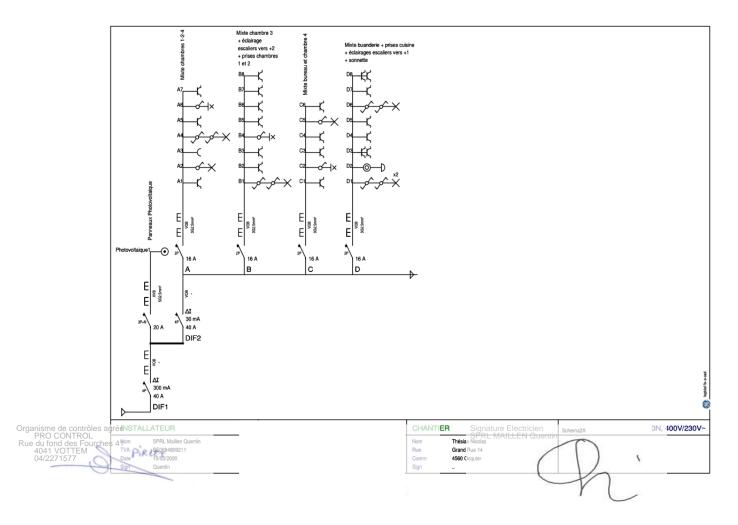
DTT/R/E02-01/E02-02-Art 86

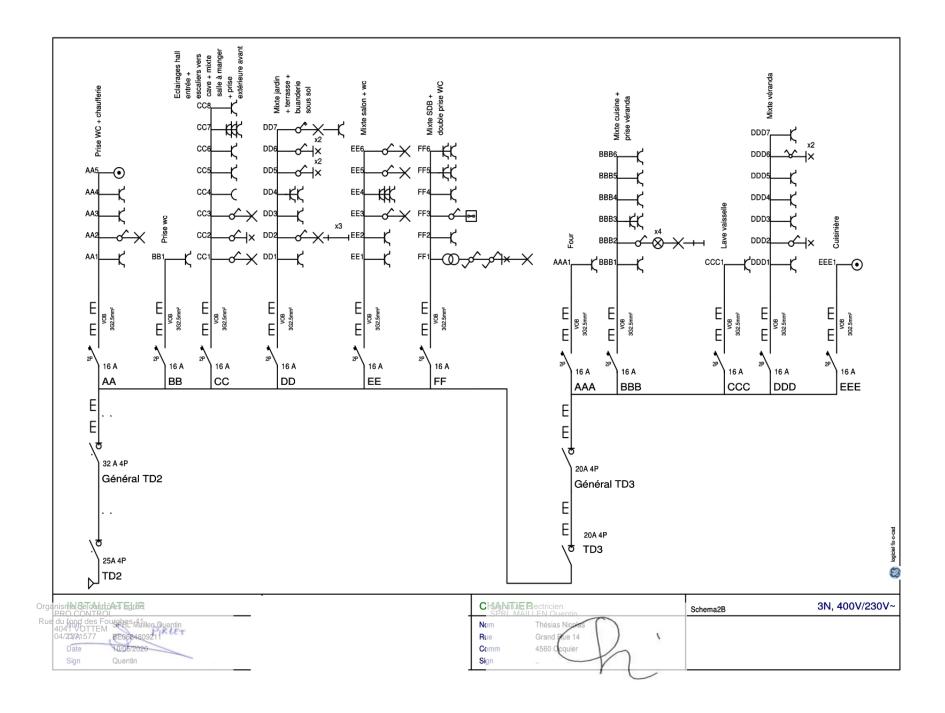
VERSION A-REV 06 - Date d'application 9/12/2019

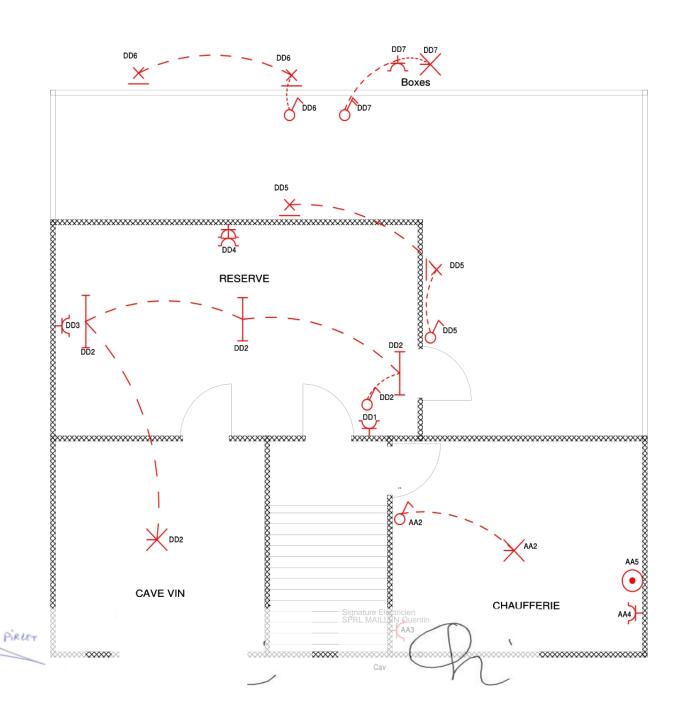




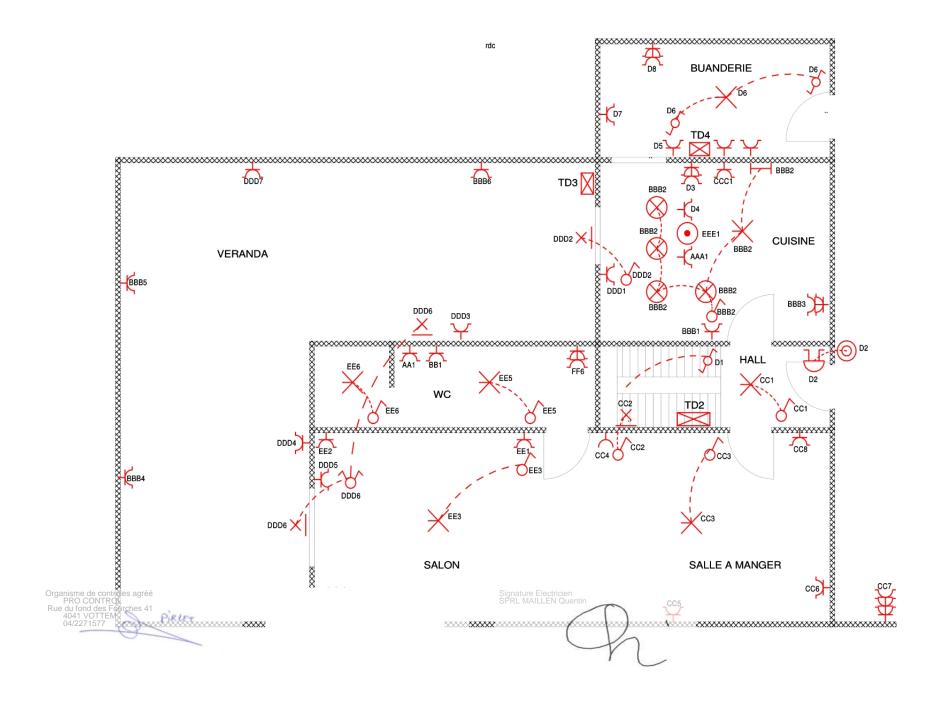
Codes	erreurs					Codeinfr	ractions Version A - Rév 05 - Date d'applic	ation 07/10/2019
	Accessibilté du matériel électrique		2504	Le tableau doit être remplacé car il n'a plus de porte	ART 49 et 248- 01+G3:H40	2802	Les conducteurs jaune / vert ne peuvent être utilisés comme conducteurs actifs	ART 199
2000	Le matériel doit être accessible	ART15	2506	Le coffret doit être muni de caches pour éviter les contacts avec les parties électriques du coffret IPXX-B	ART49-01	2803	Le conducteur neutre (Couleur Bleu) doit être utilisé pour cette fonction, sauf s'il n'y a pas d'autre usage	ART 199
	Isolement des canalisations et du matériel		2507	Il faut protéger les parties actives sous tension par une enveloppe ou de l'isolant	ART 34 et 35 +	2804	Il faut fixer les canalisations au moyen d'attaches	ART 143-199
2100	La résistance d'isolement doit être supérieure ou égale à 0,5 Mohm	ART20	2508	Il faut prévoir un dispositif de coupure de toutes les phases et le neutre éventuellement	ART 248-02	2805	Il faut protéger les câbles non armés exposés aux chocs (XVB-VVB-VGVB)	ART 201-209
	Protection contre les chocs électriques Indirects en schéma TT / ART 86		2509	 il doit être égal ou supérieur à 25 A Les appareils de coupure et les dispositifs de protection sont repérés de manière claire et visible 	ART16-02	2806	Il faut protéger le câble dans les 10 cm au-dessus du sol	ART201
2200	La prise de terre doit être reliée au sectionneur de terre celui-ci sera relié	ART28	2510	Le repérage ne correspond pas aux plans	ART16-01	2807	Il faut respecter les parcours des canalisations (tubage avec VOB , câbles, XVB, VVB) noyés dans les murs	ART214-02
2201	aux équipotentielles et aux conducteurs de protection Réalisation de la prise de terre ,conducteurs de protection BT et	ART 69-71	2511	Le matériel doit être installé conformément aux règles de l'art	ART 9-02	2808	Placer les conducteurs VOB sous conduits tubes ou goulottes	ART 207-210
2202	conducteurs de terre en basse tension Absence de prise de terre doit être un conducteur de terre à fond de fouille 35mm² (Cu ou Cu Pb) profondeur enfouissement 0,6 m	ART86-1	2512	La coupure du neutre doit se faire en même temps que les phases	ART 133	2809	Il faut mettre les canalisations électriques à distance de tout risque	ART 202
2203	Samme (Curul Curu) profondeur emoussement (), 6 m. La valeur de la résistance de dispersion doit être inférieure à 30 Ohms. Si la valeur est supérieur à 30 Ohms et inférieur à 100 Ohms, il faut	ART86-1	2513	Les circuits doivent être conçus pour qu'ils ne puissent être alimentés involontairement par un autre circuit.	ART 13	2810	L'utilisation de dispositif fiche et prise n'est autorisée que pour la ou les connexions de canalisations souples	ART 240
	complémenter par des dispositifs de protection à haute sensibilité (Voir 2526).	ART 86.07		par un autre circuit.				
2204	2520). Le conducteur de terre doit être au minimum de 16 mm² de couleur Jaune/Vert	ART 71-199	2514	Les protections doivent être équipées d'éléments de calibrage	ART 251 -01		Arrivée du gestionnaire du réseau	
2205	Manque un dispositif de sectionnement de la terre pour mesure de la résistance de dispersion	ART28 (7)	2515	Il faut remettre les protections par fusibles dans leur état d'origine (retrait shunt)	ART 265-1 et 3	2B00	Le câble d'alimentation doit être conforme et le mode de pose réalisé suivant les règles de l'art	ART 9.2-117-
2206	resistance de dispersion Le conducteur de protection en basse tension S Conducteur < 16 mm² (SP = S) / Si 16 mm² < S <=35 mm² SP = 16 mm² / S >35mmê (SP = S*0,5)	ART70.02	2516	Il faut remettre les protections du type disjoncteur dans leur état d'origine (retrait shunt	ART 265-1 et 3		Equipements	142
	Liaisons équipotentielles		2517	Il faut revoir les dispositifs de protection des canalisations et des récepteurs installés	ART 116 /117/118	2900	Il faut reconditionner les Interrupteurs, prises et boîtes de dérivations si le montage n'est plus correct et refixer ou remplacer si le matériel est défectueux	
2300	Réalisation non conforme des équipotentielles principales minimum de 6 mm² pour canalisation d'eau /gaz /chauffage/climatisation /construction	ART 72-1	2518	en aval Les canalisations de section de 1 mm² doivent être protégées par des fusibles de courant nominal de 6A ou des disjoncteurs de courant nominal de 10 A.	ART 278-05	2901	le materiel est defectueux Les connections et jonctions doivent être réalisées suivant les règles de l'art dans les tableaux,coffrets, boîtes de jonction ou de dérivation et aux bornes des prises et interrupteurs ainsi que dans les appareils d'éclairages encartés dans un volume suffisant	ART 207-07 ART 240 /242
2004	métallique	ADT 70. 4	0540	·	ADT 070 05	0000	pour y loger celles-ci	
2301	Absence ou réalisation non conforme des équipotentielles secondaires Mettre les équipotentielles dans la salle de bain - 6 mm² eau douche	ART 73 -1 ART86	2519 2520	Il faut retier et remplacer les canalisations de section inférieure à 1 mm² Les circuits comportants des prises sont d'une section minimale de 2,5 mm² et les	ART 278-05 ART 198-05	2902	Le conducteur actif doit être coupé pour les interrupteurs unipolaires, le neutre ne doit pas être coupé Toutes les coupures peuvent être monopolaires pour des circuits dont l'intensité ne dépasse pas 16A (ART 236-03 ART250-03
2302	Mettre les equipotentielles dans la salle de bain - 6 mm² eau doucne baignoire	ARTS6	2520	Les circuits comportants des prises sont d'une section minimale de 2,5 mm² et les circuits réalisés en 1,5 mm² ne peuvent pas comporter de prises de courant (uniquement de l'éclairage)	ART 198-05	2903	Toutes les coupures peuvent eire monopolaires pour des circuits dont l'intensite ne depasse pas 16A (interrupteurs, félérupteurs, relais, variateur)	AR 1250-03
2303	Cette liaison doit être de 2,5 mm² avec protection et de 4 mm² sans protection	ART 73-02	2521	Les circuits mixtes sont en 2,5 mm²	ART 198-05	2904	Les socies de prise sont fixés dans les murs à une hauteur de 15 cm du sol et dans les locaux AD2 àAD8, l'axe se trouve au moins à 25cm .Il faut des boiliers adaptés au type de canalisation	ART 249-01 / ART 250-03 / ART 214-02
2304	Mesure de la continuité n'est pas assurée Les couleurs des conducteurs de protection doivent être de couleur	ART 72/73 ART199	2522 2523	Les circuits de commande doivent être d'une section minimale de 0,5 mm² Le raccordement de la cuisinière électrique . La buanderie et lessiveuse , prévoir des	ART 198-05 ART 198-05	2905 2906	Le nombre de socles de prise de courant simple ou multiple est limité à huit par circuit Les prises de courants doivent être conformes à la norme NBN C61-112 avec contact de terre et sécurité enfants	ART 86.03 ART 11-Art1
2000	Jaune/Vert	7411100	2020	canalisations de 6 mm² en monophasé et du 4 mm² en triphasé. Dérogation 2, 5 mm² minimum dans un tubage de 1 pouce 25,4 mm de diamètre ou soit une pose dans un tubage + tubage parallèle à la canalisation de même section ou un câble apparent de section 2.5 mm²		2300		ART 49-02 A86- 03
	Protection contact indirect par Différentiel		2524	Les tensions nominales sont affichées de manière apparente et en des endroits liudicieusement choisis.	ART 16-04	2907	Les interrupteurs sont conformes à la Norme NBN C 61-111	ART 11-Art1
2400	Manque dispositif différentiel 300 mA placé à l'origine du tableau ayant un courant de minimum 40A mais dimensionné pour le courant max d'arrivée et de 300 mA courant de fuite	ART 86/07	2525	Le pictogramme danger électrique doit être apposé sur le tableau de façon durable .		2908	Les conduits métalliques et en matière plastique sont conformes NBN 45 pour la partie métallique et NBN C 68-111 pour les conduits plastiques	ART 11-Art1
2401	Le différentiel doit avoir une intensité nominale minimum 40A et doit être adapté à l'intensité du compteur , le différentiels de 40A doit avoir le marquage 22,5kA°s	ART 85/02	2526	Il faut prévoir un différentiel d'un plus grande sensibilité si la résistance de terre est supérieure à 30 ohms. Il faut un différentiel de 30 mA pour les circuits d'éclairages, un différentiel pour des circuits ayant maximum 16 socles de prise + un différentiel de 100mA pour la cuisinière congélateur, surgélateur.	ART 86-07	2909	Les boîtes de dérivation sont conformes à la norme NBN 119	ART 11-Art1
2402	Il faut prévoir un dispositif de protection de haute sensibilité 30 mA pour la salle de bain/salle de douche et lessiveuse,séchoir et le lave-vaiselle	ART 86/08	2527	Scule les coupes circuit à fusibles ou petits disjoncteurs à broche de type D sont admis	ART 251-01	2910	Le matériel doit être choisi et installé en fonction des facteurs d'influences externes	ART19
2403	Les différentiels doivent fonctionner après avoir actionné le bouton Test.(30 ma / 300ma)		2528	Le courant de court circuit minimum est de 3000 A et la classe de limitation d'énergie est 3.	ART 251-05	2911	Le matériel doit être d'un IPX conforme IPXX-XX	ART 19 et 49.01
2404	Les borniers d'entrée et de sortie sont munis d'un dispositif de protection pour l'inaccessibilté par plombage	ART 86-06 et ART 270	2529	La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans la canalisation lz	ART251	2912	Les équipements ne sont pas conformes au IPXX-X correspondant avec les volumes dans la salle de bain	ART 86.10
			2530	Les raccords lustres ne sont pas utilisables pour les connexions (Prolongation de canalisation)	ART142	2913	Les appareils de classe 0 ne comportant qu'une isolation principale et qui ne comportent pas de mise à la terre sont interdits	ART 30.07 et 86.04
			2531	Les Liaisons en fils souples dans le tableau électrique (Différentiel , disjoncteurs) ne sont pas réalisé avec des embouts à leurs extrémités	ART 251	2914	Les appareils de chauffage électrique à poste fixe sont installés	
	Schémas	ADT 16 -4 000	2700	Conducteur de protections	ART 70 -1 86-2		Il faut nous communiquer les caractéristiques d'un équipement si celles-ci sont incomplètes ou inexistantes	ART 5.2 ART 25 26 27
2600	Il faut les schémas unifilaires de l'installation électrique	ART 16 et 269	2700	Le conducteur de protection emprunte les mêmes canalisations que les conducteurs actifs et pour autant qu'il soit isolé comme les autres conducteurs. A l'exception des conducteurs allant aux interrupteurs.	86-4 86-4	2916	Les transformateurs de sécurité ne sont pas conformes et ne respectent pas les règles au secondaire du transfo	ART 25 26 27
2601	Il faut les schémas de position des éléments de l'installation électrique	ART 269	2701	Il faut des conducteurs de protections PE d'une section minimale de 2,5 mm² isolé J/V ou de 4 mm² sans isolation.	ART 70-02-03	2917	L'alimentation de la prise dans le volume 2 (salle de bains, douches) doit être pourvue d'un différentiel d'une sensibilité maximale de 10 mA	ART86.08
2602	Les schémas unifilaires doivent correspondre à la réalité	ART 16 et 269	2702	Aucun appareil de coupure tel que coupe-circuit à fusibles , interrupteur ou sectionneur n'est inséré dans les circuits des conducteurs de protections.	ART 70-05	2918	Les interrupteurs IPXX-0 ne peuvent être installé dans le volume 2 (Salle de bains , douches)	ART86
2603	Les schémas de positions des éléments doivent corespondre à la réalité	ART 269	2703	Les prises de courant comportent un contact de terre qui doit être relié au conducteur de protection.	ART 86-03			
2604	Les Schémas doivent être signés par le propriétaire et l' installateur	ART 269	2704	Le conducteur de protection est relié à la masse des appareils de classe I.	ART 70-06 30- 07		Risque d'incendie	
0500	Tableau Electrique		2705	Le VTLMb - H03-VH-H ne peut être utilisé comme canalisation .	ART5 ART 209		Le secondaire des transfos doit être protégé contre les surintensités pour éviter l'échauffement de ceux-ci	ART 116-127
2500	Le tableau doit être placé à environ 1,5 m au-dessus du sol et doit être d'accès aisé pour le matériel.	ART 248-03	 	Code de couleur et Capalications		2A01	Il faut placer les équipements ayant une dissipation calorifique à distance de tout matériel inflammable	ART 104
2501	Les circuits de tarifs différents doivent être placés dans des coffrets distincts		2000	Code de couleur et Canalisations		2A02	Les appareils sans fonds doivent être montés sur une rosace	ART 104
	Le Tableau n'est pas de classe II ou I la paroi du tableau arrière est inamovible	ART 248-01	2800	Nous demandons le démontage des équipements hors d'usage		2402	Il fout accuracy a discination calculation on facations are at according to	ART 104-03
2503	Le tableau doit être placé sur une surface sèche et incombustible	ART248-01	2801	Nous demandons le retrait des conducteurs inutilisés ou leurs isolations			Il faut assurer la dissipation calorifique en fonctionnement normal des equipements et plus particulièrement veiller à la ventilation des transformateurs	AHT 104-03
1 oute	contestation sur le résultat obtenu lors du controle doit être notifiée, par courrie	er orticiel a l'ASBL	. Pro Cor	ntroi (conformement a nos conditions generales de vente)- i outes les informations conte	nues dans le rapp	ort sont co	onfidentielles, en cas de sinistre pouvant impliquer le résultat du contrôle, les informations pourront être divulguées	

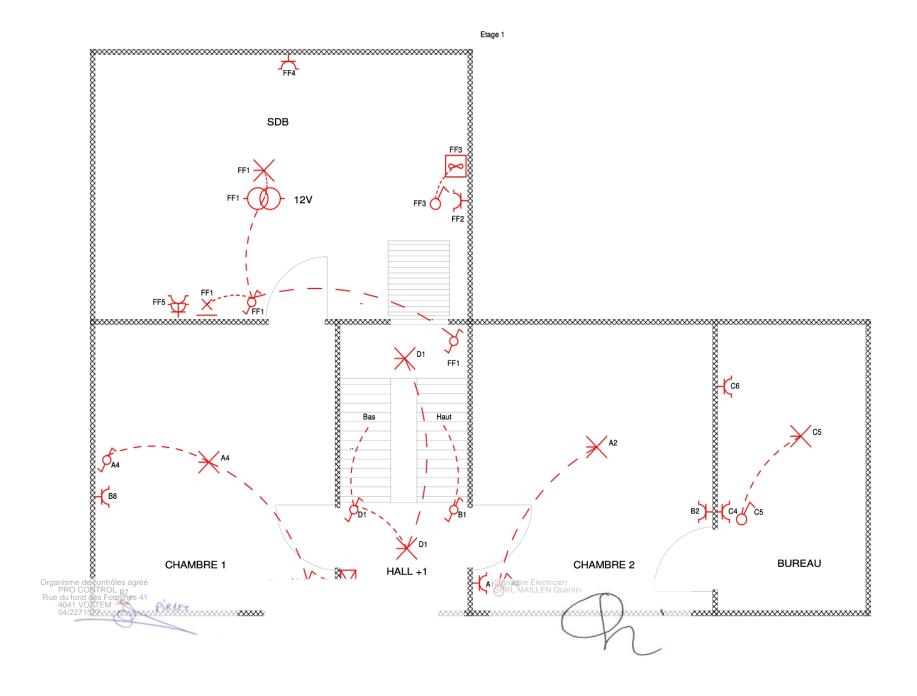




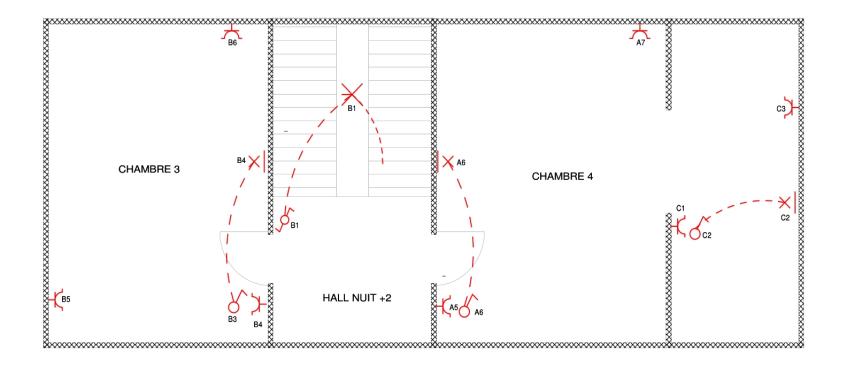


Organisme de contrôles agréé PRO CONTROL Rue du fond des Fourches 41 4041 VOTTEM 04/2271577





Etage 2



Organisme de contrôles agréé PRO CONTROL Rue du fond des Fourches 41 4041 VOTTEM 04/2271577 ignature Electricien PRL MAILLEN Quentin